LA VOIX UNIFIÉE
DES CADRES SCOLAIRES
DU QUÉBEC

AQCS
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES CADRES SCOLAIRES

AVIS

Avis de l'AQCS relatif au projet de règles budgétaires pour l'année 2015-2016

JUIN 2015

Sommaire

Commentaires généraux 1
Règles budgétaires de fonctionnement 2
Formation générale des adultes (FGA)..... 4
Formation professionnelle (FP) 5
Règles budgétaires d'investissements 6
Recommandations 8

Commentaires généraux

Préserver les services à l'élève

La faible augmentation de 0,2 % du budget de cette année pour le réseau scolaire ne couvre pas les coûts de système, qui s'élèvent à plus de 3 %. Ces nouvelles compressions qui s'ajoutent aux 800 millions de dollars supprimés depuis 2010 vont affecter de manière considérable les services offerts aux élèves dans leur ensemble et les services offerts aux élèves aux prises avec des difficultés d'apprentissage en particulier.

Encore et toujours plus de redditions de comptes

Les redditions de comptes sont exigées sur une multitude d'allocations. Bien que plusieurs enveloppes soient regroupées, quelques-unes spécifiques demeurent et les services des ressources financières devront modifier leurs systèmes afin de répondre aux nouvelles normes. Nous trouvons que notre temps pourrait être mieux investi.

Ces demandes semblent viser à contrôler le travail plutôt qu'à obtenir une analyse de ce qui est fait pour la réussite scolaire. Il nous apparaît que le Ministère devrait plutôt responsabiliser les commissions scolaires au lieu de multiplier les mesures de contrôle.

Publication des règles budgétaires

L'exercice de consultation à la suite du dépôt des règles budgétaires se doit d'être rapide et d'aller à l'essentiel. C'est le choix que nous avons fait. Notre avis est concis et nous demeurons libres pour des échanges.

Règles budgétaires de fonctionnement

Publication des règles budgétaires

Le délai de dépôt des règles budgétaires est trop long et ne tient pas compte des obligations légales et contractuelles des commissions scolaires.

Recommandation 1

Que le Ministère fasse le dépôt des règles budgétaires au plus tard le 15 avril afin de permettre une gestion saine et efficiente.

Compression en lien avec la loi sur le contrôle des effectifs

Le projet de loi 15 a pour objectif de suivre l'évolution des effectifs. Des cibles nous ont été transmises. Celles-ci reposent sur une évaluation comptable et ne tiennent pas compte de la baisse ou de l'évolution des clientèles.

Il y a présentement une incohérence provoquée par le Ministère entre les cibles d'effectifs et les cibles financières, les deux ne peuvent pas être atteintes simultanément.

Recommandation 2

Que le Ministère puisse résoudre les problèmes de cohérence entre les cibles afin de déterminer des objectifs clairs et atteignables pour chaque commission scolaire. Il pourrait retirer la compression concernant les effectifs et n'imposer que la compression budgétaire, laquelle aura un effet direct sur les effectifs.

Refonte des règles budgétaires

Dans ces règles budgétaires, le Ministère a modifié les méthodes de reddition de compte des mesures ciblées en procédant à trois regroupements. Toutefois, il maintient quatre **allocations** avec reddition de comptes spécifiques.

Le Ministère souhaite répartir les compressions paramétriques associées aux regroupements alors que le concept de transférabilité s'applique entre toutes ces allocations.

Recommandation 3

Que le Ministère fournisse les processus de reddition de comptes découlant de la refonte du modèle d'allocation et qu'il respecte les choix des commissions scolaires quant aux compressions qu'elles choisiront d'effectuer selon les priorités de leur milieu.

Utilisation des surplus des commissions scolaires

Le Secrétariat du Conseil du trésor permet aux commissions scolaires d'utiliser leurs surplus pour atténuer l'effet des compressions 2015-2016. Par contre, il impose des limites et des restrictions.

Recommandation 4

Que le Ministère intensifie ses démarches auprès du Secrétariat du Conseil du trésor afin de permettre l'utilisation des surplus sans restrictions.

Formation générale des adultes (FGA)

Financement

La clientèle de la FGA s'accroît d'année en année et la proportion des jeunes qui font un retour aux études augmente. La méthode de financement ne répond plus aux besoins.

Recommandation 5

Que le Ministère investisse dans le secteur de la formation générale des adultes, un secteur en croissance.

Programme de reconnaissance des acquis

Les sommes allouées à la Reconnaissance des acquis (RAC) et à l'évaluation des acquis scolaires n'ont pas été indexées depuis 1998. L'implantation du Renouveau pédagogique implique l'embauche de techniciens en travaux pratiques et de formateurs-accompagnateurs régionaux en sciences.

Or, les présentes règles budgétaires éliminent entièrement ou partiellement les sommes allouées à l'embauche de ces effectifs.

Recommandation 6

Que le Ministère indexe les sommes attribuées aux programmes RAC et en évaluation des acquis et alloue les sommes nécessaires à l'embauche de techniciens en travaux pratiques et formateurs-accompagnateurs régionaux en sciences.

Formation professionnelle (FP)

Les compétences à la carte

Il y a une incohérence entre le fait que l'allocation totale soit accordée aux commissions scolaires alors que dans les faits, elle doit être ventilée par région. De plus, lier le financement du RAC à une offre de la formation manquante sur l'espace de deux années scolaires ne permet pas aux commissions scolaires d'offrir les services dont cette clientèle a besoin.

Les nouvelles règles enlèvent à la clientèle RAC la possibilité d'accéder aux services des compétences à la carte et réduisent la possibilité de diplomation de cette clientèle. De plus, les règles du projet pilote qui prévoient maximiser la diplomation comportent des imprécisions.

Recommandation 7

Que le Ministère accorde le financement de la RAC sans imposer la formation manquante comme condition ET qu'il accorde aux clients du RAC la possibilité de bénéficier du service de formation « compétence à la carte ».

Formation générale et programmes d'études professionnelles menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle en concomitance selon un horaire intégré

L'horaire intégré (20 % consacré à la formation générale) s'avère un appui efficace pour cette clientèle. Le profil de ces élèves impose un suivi adapté et soutenu tout au long de leur formation. Le soutien effectué en première année s'avère efficace. Or, l'allocation pour l'accompagnement et le soutien de ces élèves n'est généralement pas accessible pour la deuxième et la troisième année.

Recommandation 8

Que le Ministère accorde l'allocation pour l'accompagnement et pour le soutien ainsi que l'ajustement du ratio pour l'ensemble des parcours de ces élèves.

Règles budgétaires d'investissements

Mesure résorption du déficit d'entretien — mesure 50622

La règle actuelle alloue 50 % à l'AMT. En faisant passer la règle d'attribution actuelle à 25 % à l'AMT et 75 % sur l'indice de vétusté en 2015-2016, les paramètres de calcul pour la répartition des sommes allouées **désavantagent** les commissions scolaires dont le parc immobilier est bien entretenu. En effet, lorsque l'indice de vétusté est inférieur à 15 %, aucune somme n'est allouée. Ce changement apporte une **diminution significative** de plus de 25 % de la somme attendue et désorganise la planification des projets des commissions scolaires.

Actuellement, le Système informatisé pour le maintien des actifs immobiliers des commissions scolaires (SIMACS) est alimenté de manière inégale d'une commission scolaire à l'autre de telle sorte que les données ne sont pas encore jugées valides. Ainsi, l'indice de vétusté proposé dans le document repose sur des données partielles provenant du SIMACS.

Recommandation 9

Que le Ministère attende avant de modifier la règle d'attribution actuelle soit 50 % AMT et 50 % pour l'état du parc immobilier et incite fortement les commissions scolaires afin que ces dernières alimentent la base de données SIMACS pour permettre aux données de gagner en validité.

Immeubles partiellement occupés

Ce changement d'approche aura une grande répercussion dans les milieux ruraux. Les écoles de village sont essentielles à la survie de certains milieux.

Recommandation 10

Que le Ministère établisse le seuil d'occupation en 2015-2016 au tiers (1/3) afin de mieux évaluer les impacts et de mieux planifier les changements. Il devra accompagner les commissions scolaires qui auront à procéder à ces fermetures.

Mesure maintien d'actifs

Le standard en maintien d'immeubles exige un investissement de 2 % de la valeur de remplacement. Actuellement, le niveau de financement alloué par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour maintenir les immeubles équivaut à la moitié des besoins.

L'insuffisance d'investissement au Maintien des immeubles se traduira à moyen et à long terme par une régression de l'état du parc immobilier et par une hausse de l'indice de vétusté.

Recommandation 11

Que le Ministère continue à faire des représentations auprès du SCT afin d'augmenter le niveau de financement de la mesure Maintien d'actifs jusqu'à un ordre de 2 % de la valeur de remplacement.

Ajout d'espace – mesure 50511

Le financement des agrandissements des écoles est insuffisant et ne permet pas suffisamment la priorisation de l'usage de matériaux durables. De plus, les commissions scolaires ont de plus en plus de difficultés à obtenir gracieusement les terrains auprès des municipalités, tel que le prévoit la loi.

De plus, l'annonce tardive par le MEESR et le SCT quant à l'octroi des projets fait en sorte de raccourcir les échéanciers de réalisation, qui deviennent ainsi irréalistes et coûteux pour l'État.

Recommandation 12

Que le Ministère relève le niveau de financement des projets d'ajout d'espace et poursuive la recherche d'une solution pour l'acquisition de terrains. Qu'il émette les lettres d'octroi au début du printemps.

Recommandations

À cet effet, l'AQCS recommande :

Recommandation 1

Que le Ministère fasse le dépôt des règles budgétaires au plus tard le 15 avril afin de permettre une gestion saine et efficiente.

Recommandation 2

Que le Ministère puisse résoudre les problèmes de cohérence entre les cibles afin de déterminer des objectifs clairs et atteignables pour chaque commission scolaire. Il pourrait retirer la compression concernant les effectifs et n'imposer que la compression budgétaire, laquelle aura un effet direct sur les effectifs.

Recommandation 3

Que le Ministère fournisse les processus de reddition de comptes découlant de la refonte du modèle d'allocation et qu'il respecte les choix des commissions scolaires quant aux compressions qu'elles choisiront d'effectuer selon les priorités de leur milieu.

Recommandation 4

Que le Ministère intensifie ses démarches auprès du Secrétariat du Conseil du trésor afin de permettre l'utilisation des surplus sans restrictions.

Recommandation 5

Que le ministère investisse dans le secteur de la formation générale des adultes, un secteur en croissance.

Recommandation 6

Que le Ministère indexe les sommes attribuées aux programmes RAC et en évaluation des acquis et alloue les sommes nécessaires à l'embauche de techniciens en travaux pratiques et formateurs-accompagnateurs régionaux en sciences.

Recommandation 7

Que le Ministère accorde le financement de la RAC sans imposer la formation manquante comme condition ET qu'il accorde aux clients du RAC la possibilité de bénéficier du service de formation « compétence à la carte ».

Recommandation 8

Que le Ministère accorde l'allocation pour l'accompagnement et pour le soutien ainsi que l'ajustement du ratio pour l'ensemble des parcours de ces élèves.

Recommandation 9

Que le Ministère attende avant de modifier la règle d'attribution actuelle soit 50 % AMT et 50 % pour l'état du parc immobilier et incite fortement les commissions scolaires afin que ces dernières alimentent la base de données SIMACS pour permettre aux données de gagner en validité.

Recommandation 10

Que le Ministère établisse le seuil d'occupation en 2015-2016 au tiers (1/3) afin de mieux évaluer les impacts et de mieux planifier les changements. Il devra accompagner les commissions scolaires qui auront à procéder à ces fermetures.

Recommandation 11

Que le Ministère continue à faire des représentations auprès du SCT afin d'augmenter le niveau de financement de la mesure Maintien d'actifs jusqu'à un ordre de 2 % de la valeur de remplacement.

Recommandation 12

Que le Ministère relève le niveau de financement des projets d'ajout d'espace et poursuive la recherche d'une solution pour l'acquisition de terrains. Qu'il émette les lettres d'octroi au début du printemps.

*****

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES

1195, AVENUE LAVIGERIE, BUREAU. 170
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4N3

TÉLÉPHONE : 418 654-0014
TÉLÉCOPIEUR : 418 654-1719
AQCS.CA